



Ville de Mont-Saint-Hilaire

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

### L'eau potable, une ressource à protéger à Mont-Saint-Hilaire

**Mont-Saint-Hilaire, le 28 mai 2021** – La Ville de Mont-Saint-Hilaire invite ses citoyens et ses citoyennes à consommer et à utiliser l'eau potable de façon responsable. Bien que l'eau constitue l'une de nos richesses naturelles, cette ressource n'est pas inépuisable.

À Mont-Saint-Hilaire, l'été rime souvent avec une grande consommation d'eau, parfois jusqu'à 40 % plus que d'habitude. Le gaspillage se situe principalement au niveau de l'arrosage des terrains et du remplissage des piscines. Selon les données de 2016, les citoyens et les citoyennes de la Ville ont consommé plus de 400 litres d'eau par personne par jour. Cette utilisation de l'eau est plus élevée chez nous que dans la moyenne des villes comparables à Mont-Saint-Hilaire. La valeur de l'eau étant inestimable, la Ville compte sur la collaboration des citoyens et des citoyennes en adoptant de bons comportements au quotidien pour réduire la consommation de l'eau potable.

#### L'eau, une ressource règlementée

À la Ville de Mont-Saint-Hilaire, l'utilisation de l'eau est encadrée par le [règlement](#) relatif à l'utilisation de l'eau potable à l'extérieur. Les périodes d'arrosage sont également règlementées selon un [horaire](#) d'arrosage et d'utilisation de l'eau. Avant d'arroser votre pelouse, de remplir votre piscine ou de programmer votre arrosage automatique ou amovible, entre autres, il est important de vérifier l'horaire en vigueur.

De plus, l'arrosage d'un nouvel aménagement paysager doit faire l'objet d'une demande de permis. Valable pour 15 jours et disponible au coût de 30 \$, ce permis est requis pour arroser à d'autres moments que ceux autorisés pour irriguer une nouvelle pelouse, une nouvelle plantation d'arbres ou d'arbustes et un nouvel aménagement paysager. Une demande de permis peut être effectuée en ligne sur le site web de la Ville dans la section [Demande de permis](#).

#### L'eau potable en période de canicule

Lorsque les jours s'annoncent chauds et ensoleillés et que la pluie se fait rare, l'augmentation de l'utilisation de l'eau par les citoyens peut entraîner une variation dans la pression de l'eau. Il est donc d'autant plus important de respecter la réglementation et de limiter l'utilisation de l'eau en ces périodes chaudes. Durant ces périodes de chaleur extrême, il est important de boire régulièrement de l'eau, particulièrement pour les personnes âgées.

Il est également possible de se rafraîchir aux jeux d'eau situés au parc de la Gare. Afin de préserver le mieux possible l'eau potable, les jeux d'eau fonctionnent sur commande, selon une plage horaire établie. La quantité et la pression de l'eau utilisées dans les jeux ont été déterminées afin d'en faire une utilisation judicieuse en fonction du développement durable. Par la suite, l'eau s'écoule dans un ruisseau afin d'alimenter les étangs situés au parc de la Gare.

#### Le traitement de l'eau

À la Ville de Mont-Saint-Hilaire, la rivière Richelieu est notre principale source d'alimentation. L'eau y est d'abord puisée pour être ensuite acheminée à la centrale de traitement de la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR) située à Otterburn Park. L'eau y subira différentes étapes : coagulation et floculation, décantation, filtration, désinfection et distribution. Après son utilisation, l'eau est ensuite dirigée vers la Régie d'assainissement des eaux usées de la Vallée du Richelieu (RAEVR), située à Mont-Saint-Hilaire, qui procédera



Ville de Mont-Saint-Hilaire

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

à son assainissement. Ces processus de traitement représentent des coûts importants pour la Ville et une utilisation judicieuse de l'eau potable permettra une gestion efficace de nos ressources naturelles et financières.

Pour des trucs et astuces sur l'économie d'eau potable, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec propose la campagne [Mon empreinte bleu](#).

### ***À propos de la Ville de Mont-Saint-Hilaire***

*Mont-Saint-Hilaire est une ville de plus de 19 000 citoyens. Ville de nature, d'art et de patrimoine, elle est fière de ses valeurs de développement durable, qu'elle manifeste notamment en protégeant et en préservant ses milieux naturels. Mont-Saint-Hilaire est aussi un lieu incontournable de l'activité artistique et touristique de la Vallée-du-Richelieu et possède un riche patrimoine historique et culturel.*

- 30 -

**Source et  
information:**

Services aux citoyens et communications  
[communications@villemsh.ca](mailto:communications@villemsh.ca)